



Référent(e) Harcèlement Sexuel & Agissements sexistes

nommé(e) au sein d'un CSE ou désigné(e) par la Direction

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables d'appréhender le cadre des missions des référent(e)s HSAS, comprendre les différentes situations de travail pour pouvoir mieux en prévenir le risque, savoir qualifier les situations à risque, savoir orienter, informer et accompagner les victimes supposées, et vérifier la mise en place d'une procédure de recueil et de traitement des signalements internes et externes,

REGLEMENTATION

art L2314-1 al.4 code du Travail

« Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le comité social et économique parmi ses membres, sous la forme d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article L2315-32, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

Ce référent est différent de celui nommé par l'employeur dans les entreprises > 250 salariés (L1153-5-1 CT) »

PUBLIC

art L2315-18 code du Travail

Tous les référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes:

- désignés par le CSE
- et/ou celui désigné par l'employeur dans les ets >250 salariés

Cette formation peut également s'adresser à tous dirigeants, managers, membres CSE / CSSCT, acteurs RH...

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

art L2315-18 code du Travail

1 jour (7H) minimum en formation initiale

0,5 jour (3H30) minimum en MAC conseillé tous les 4 ans

GROUPE

10 personnes maximum (en intra)

3 personnes minimum – 6 personnes maximum (en inter)

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films, analyses de situation de travail & études de cas concrets, discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé Compétences de base en prévention (CARSAT), et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

PROGRAMME

Notre organisme est agréé à dispenser les formations CSE par la Préfecture de Région sous décision OFCSE n°2018/04

INTRODUCTION AUX RPS

De quoi parle t'on ?

Conséquences pour les salariés et l'entreprise

Quels facteurs de risques ?

Stress chronique

Définition & démarches de prévention

Harcèlement moral

Définition, cadre juridique & démarches de prévention

Conseils aux membres d'un CSE

ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ALORS ?

Les VSST, un risque spécifique

Rappel réglementaire utile concernant les référents HSAS

LE HARCELEMENT SEXUEL

Définitions du Code du Travail et du Code Pénal

Cadre légal complémentaire (loi AVENIR, loi WASERMAN, loi SANTE)

LES AGISSEMENTS SEXISTES

Définition du Code du Travail

DÉFINITIONS SPÉCIFIQUES DES VIOLENCES, AGRESSIONS SEXUELLES ET VIOL

Et la séduction au travail alors ?

9 Principes Généraux de Prévention & les préventions **primaire**, **secondaire** et **tertiaire**

PREVENTION PRIMAIRE - prévenir les VSST en amont

Actions possibles en prévention primaire des VSST

Outils ANACT pour la prévention primaire

Reconnaitre les facteurs de VSST

Le DUERP différencié & l'organisation de travail

Le référent HSAS – lettre de mission & moyens

PREVENTION SECONDAIRE – RECONNAITRE & QUALIFIER LES VSST

Savoir alerter grâce à l'information, la sensibilisation et la formation

Outils ANACT pour la prévention secondaire

Affiches & vidéos

PREVENTION TERTIAIRE – mettre en place un dispositif de recueil & de traitement

La Procédure de recueil et de traitement des signalements internes et externes

Conseils pour informer et accompagner une victime supposée

Outils ANACT pour la prévention tertiaire

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

CONTACT

Par téléphone

+33(0)7 77 32 77 96

de 9h à 17h

Par mail

5aformations@gmail.com

Référent handicap

Laurent DANIEL

+33(0)7 77 32 77 96

Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1200 HT / jour en INTRA (hors tarif fidélité ou demande particulière)
A partir de 350 HT / jour en INTER (hors tarif fidélité ou demande particulière)